



Éditorial

Abrogation, suspension ou amendement ?

Au sein de l'intersyndicale du second degré, le SNCL-FAEN demande l'abrogation du décret De Robien qui a modifié les obligations de service statutaires des enseignants du second degré.

Dans le rapport qu'il remit au candidat à la présidence de la République, Nicolas SARKOZY, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale Xavier DARCOS, préconisait une "suspension" du décret De Robien.

Le Ministre estime maintenant (France Inter du 31 mai 2007) que le dispositif De Robien "mériterait d'être amendé". C'est-à-dire qu'il suffirait d'y apporter quelques modifications.

Le Président de la République doit recevoir des fédérations de personnels de l'Éducation Nationale le 11 juin prochain pour leur faire part de ses décisions concernant ce décret.

Nos collègues doivent savoir que le Président de la République n'a jamais parlé d'abrogation.

Reçus en audience au Cabinet du Ministre nous avons eu la confirmation que les heures de "décharges" pourraient être payées en heures supplémentaires à la prochaine rentrée scolaire mais que le gouvernement n'avait pas l'intention d'annuler les mesures prises pour développer la bivalence.

Rien n'est donc réglé ; **l'heure n'est sûrement pas à la démobilisation et le SNCL-FAEN continuera de faire entendre votre voix.**

Marc GENIEZ

Devenir des bacheliers inscrits en médecine

95 % des nouveaux bacheliers inscrits en première année de médecine possèdent un **bac scientifique**.



12 % des bacheliers de la session de 2002 inscrits en première année de médecine **ont accédé à la deuxième année au bout d'un an.**

70 % des 88 % qui n'y sont pas parvenus se sont réinscrits en première année l'année suivante. **30 % d'entre eux accéderont à la deuxième année de médecine.**

Ces études attirent davantage les filles et les jeunes issus de milieux favorisés. Quoique moins nombreux, les garçons réussissent davantage.

Les résultats montrent que **la réussite au concours dépend du parcours scolaire antérieur** de l'étudiant (type de bac, etc.) **et, en partie, de l'origine sociale.**

Le SNCL-FAEN reçu

Le SNCL-FAEN a été reçu en audience, le 30 mai dernier, par le Directeur de cabinet du ministre de l'Éducation Nationale, Xavier DARCOS.

La modification des décrets statutaires a été au **centre des discussions et de nos interventions.**



Le SNCL demande la suppression du décret du 12 février 2007. Ce n'est toujours pas actuellement la position du Président de la République et du Ministre (voir **Éditorial** ci-contre)

Le ministère semble vouloir poursuivre le développement de la bivalence.

Lecture



Selon une enquête de la Direction des Évaluations, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation Nationale, près de 80% des jeunes hommes et femmes ayant participé à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont des « lecteurs habiles ». Affirmation nuancée cependant puisque, toujours selon la DEPP, seuls 64,3% de ces lecteurs habiles « possèdent tous les atouts pour maîtriser la diversité des écrits », les 14,4% restants étant « efficaces mais plus lents ».

Selon leurs résultats, les participants à la JAPD sont classés en huit profils, de 1 à 5 D.

Les profils 1 et 2 (4,8% de l'ensemble) concernent des non - lecteurs ou des jeunes ayant des « difficultés sévères », les profils 3 et 4 des jeunes dont le niveau lexical est correct mais qui « ne parviennent pas à traiter les écrits complexes » et les profils 5 C et D des « lecteurs efficaces ».



L'analyse révèle également que :

- « les jeunes en grande difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'étude s'élève » : ainsi, « huit sur dix des jeunes en difficulté en lecture n'ont pas dépassé le collège ou suivent ou ont suivi un enseignement professionnel court, contre 40 % pour l'ensemble des participants à la JAPD »
- que le pourcentage de jeunes en grande difficulté varie sensiblement d'une région à l'autre et est très différent selon le sexe, les garçons réussissant moins bien les épreuves de compréhension que les filles.

Note de vie scolaire et orientation

Le rectorat de l'académie de Créteil avait prévu, à titre expérimental, de prendre en compte la « note de vie scolaire » pour l'affectation des élèves dans le processus d'orientation (élèves de troisième orientés en CAP, BEP ou seconde spécifique).

Devant l'émoi suscité par cette décision, alors que l'attribution de cette note provoque bien des polémiques et entraîne nombre d'inégalités, le rectorat de Créteil vient d'annuler sa décision.



Devenir des bacheliers inscrits en licence

Les données relatives à la rentrée universitaire 2006 montrent que quatre bacheliers sur dix s'inscrivent en licence après l'obtention du bac.



80 % d'entre eux déclarent être inscrits dans la formation de leur choix même si 30 % avaient également formulé une demande pour une formation non - universitaire (classes préparatoires, écoles recrutant directement après le bac, etc.).

L'intérêt pour le contenu des études et le projet professionnel constituent les principales raisons du choix d'inscription.

Élections dans les instances de l'UNSS

Une note du 14 mai 2007, publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (n°21), explicite les circonstances et les modalités du renouvellement (élections et désignations) des instances locales et nationales de l'Union Nationale du Sport Scolaire.



Vous trouverez dans la rubrique « Dossiers » du site Internet de la FAEN plus de détails sur ces renouvellements.